

s.B.32.14.R. - CX/mz

*CX: si le
nommes-nous?
MA*

*Je pense
est au courant.*

Berne, le 14/avril 1978

*1 p.B. 11.43. RDA.
1 A.B. 32.11. RDA.*

cn	MA	CX	MA				a/a
Date:	7.4						
Visa	6	CX	MA				CX
EPD	14. April 1978						
Ref.	A. B. 32. 14. R.						

Note au Chef du Département

Epoux Wolf - Haefelin/Gross

M. le Conseiller fédéral Furgler s'étant déclaré d'accord avec la procédure suggérée dans les cas Wolf et ./.. Haefelin, nous vous soumettons la demande en grâce à signer par le Président de la Confédération.

Cette demande en grâce concernant Haefelin sera remise par l'Ambassadeur Weitnauer à l'Ambassadeur de l'Union soviétique à Berne, M. Lavrov.

Le même jour, le soussigné, au cours d'un entretien avec l'Ambassadeur de la République démocratique allemande à Berne, M. Barth, qui consistera en un tour d'horizon sur les relations bilatérales, indiquera que M. et Mme Wolf pourraient être libérés, si toutes les préconditions sont remplies. Selon l'avocat est-allemand Wolff, les autorités de la République démocratique allemande seraient même disposées à relâcher également M. Peter Gross, ^{ex-}cuisinier de l'Ambassade de Suisse à Berlin/RDA.

DIVISION POLITIQUE I

A. Hegner
(A. Hegner)

./.. Ann.ment.

Département 14. 4. 78.
C. Hegner